

plus tard. Il pourrait supprimer les dispositions discriminatoires. Tout le monde le souhaite. Mais qu'il n'aille pas imposer à ces bandes la rétroactivité. Pour une fois, parlons franchement et disons aux autochtones ce qui suit: «Vous pouvez très bien vous gouverner vous-mêmes. Si nous devons vous indemniser, nous vous indemniserons». Ou bien: «Nous vous garantissons que cet argent sera versé à la caisse de votre bande si vous venez à en manquer». Nous pourrions faire tout cela.

J'espère vraiment que les députés vont prendre la parole et traiter de ce projet de loi. J'espère vraiment qu'ils tiendront à dire ce qu'ils en pensent. Si la Chambre adopte ce projet de loi, ce sera une parodie de justice et nous le regretterons. Dans 20 ans—que dis-je!—dans 10 ans, nous nous reprocherons de nous être comportés comme de beaux imbéciles.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement ce qu'a dit le député d'Athabasca (M. Shields). Je sais quelle sincérité, quel cœur, quelle conviction l'ont animé, et cela n'a échappé à personne. Je pense qu'il n'a pas à dire à la Chambre qu'il a parlé avec autant de cœur et d'énergie à son caucus lorsque le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) était là. J'espère qu'il a cherché à lui faire partager ses sentiments. Je tiens à dire . . .

● (1450)

M. Shields: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais répondre à cette question. J'ai rencontré le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) . . .

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Un rappel au Règlement n'autorise pas à poser une question.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je ne posais pas une question, j'exprimais un espoir. J'ai pensé que le député allait peut-être se lancer dans un autre discours. En tous cas j'aimerais lui signaler ce que le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) a dit récemment. Voici:

La question en jeu, c'est d'abord et avant tout l'égalité—égalité de l'homme et de la femme partout au Canada. Pendant des années, des particuliers et des organismes nationaux et internationaux ont signalé les articles discriminatoires de la loi sur les Indiens . . .

Plus loin elle a dit:

Aujourd'hui nous avons la possibilité de rectifier les torts causés aux Indiennes par une loi du Parlement canadien pendant plus de cent ans. A cette fin il faut absolument que les Indiennes—toutes les Indiennes—aient les mêmes droits, privilèges et devoirs que ceux dont bénéficient déjà les Indiens . . .

J'espère que le député d'Athabasca (M. Shields) restera ici pour m'écouter. Elle a poursuivi:

. . . notamment le droit d'être membre à part entière de leur bande, le droit de vivre dans leur réserve pour celles qui ont perdu leur statut, si elles le désirent.

Et plus loin:

Il ne suffit pas de supprimer tout simplement les articles discriminatoires de la loi sur les Indiens. Il faut qu'elles puissent aussi se réintégrer dans leur bande, si l'on ne veut pas que des milliers de femmes ne restent avec leurs enfants dans une sorte de limbes.

Les Indiens—Loi

Les bandes ne sont pas vraiment en mesure de choisir leurs membres. C'est tout ce qu'on peut dire à ce sujet.

Je ne doute pas de la sincérité du député d'Athabasca. Qui le pourrait? Telle est l'énigme devant laquelle nous nous trouvons tous. Voilà pourquoi la Chambre a donné son consentement unanime pour poursuivre aujourd'hui l'étude de cette mesure.

Certains disent, comme le député de Kingston et les Îles, que nous devons garantir à ces personnes qu'elle pourront faire partie des bandes, rétablir le statut de ceux qui l'ont perdu et qu'on ne peut se contenter de moins. Certains autres comme les Néo-démocrates et nous-mêmes prennent cette question à cœur. Bien sûr, il y a aussi ceux qui traitent régulièrement avec les Indiens. Ils les ont entendus exprimer leurs craintes semaine après semaine, mois après moi au sujet de l'étude de cette question. Ils ont essayé de résoudre eux-mêmes leurs querelles intestines. Ils tentent de régler le conflit politique qui oppose leurs partis quant à l'urgence de la situation. C'est là que réside le conflit. Puis je pense qu'ils ont essayé de coucher cela sur le papier avec, je l'avoue, des arguments assez minces dans le genre de «Nous regrettons d'être obligés d'agir à la hâte.»

Nous avons beaucoup discuté de cette question. Nous avons chargé un comité spécial de la Chambre des communes d'étudier le problème. Il a entendu de nombreux témoins et présenté un rapport. A propos, ce comité comptait des représentants des autochtones. Ce rapport parlementaire a été établi sous la présidence du député de London-Ouest (M. Burghardt). Il s'agissait d'un comité multipartite qui a fait diverses recommandations. Si le gouvernement s'était nettement écarté des dispositions de ce projet de loi, on aurait pu nous accuser d'être inconséquents, car nous aurions rompu le climat d'entente et de collaboration dans lequel ce rapport a été rédigé. Tous les partis l'ont approuvé. Nous avons fait des recommandations qui correspondaient pratiquement à celles que contenait le rapport du comité parlementaire.

Maintenant, on nous dit qu'il est regrettable de trop précipiter les choses. Si nous avions présenté des conclusions nettement différentes de celles du rapport parlementaire, je sais ce que nous aurions entendu ici. Il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'imagination pour savoir ce que les députés auraient dit. Ils nous auraient rappelé que le comité parlementaire avait étudié la question, qu'il avait entendu des témoins et fait des recommandations. On nous aurait accusés de faire preuve d'arrogance en nous rappelant que nous étions loin de respecter à la lettre le principe qui régit les rapports multipartites. On nous aurait demandé de quel droit nous agissons ainsi. On aurait dit: «Quelle arrogance! N'avez-vous donc aucune considération pour personne?»

C'est une honte d'accuser le gouvernement d'avoir une attitude paternaliste, compte tenu des circonstances. Ceux qui le font devraient avoir honte, d'autant plus qu'ils savaient fort bien que c'était un rapport multipartite.